



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 723/2020
Date de la séance du CE: 24 juin 2020
Direction: Direction de la sécurité
N° d'affaire: 2019.POMBSM.78
Classification: –

Loi cantonale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (loi sur l'encouragement du sport, LCESp)

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif arrête:

La Direction de la sécurité est habilitée à ouvrir une procédure de consultation concernant la LCESp. Le délai de participation est fixé au 25 septembre 2020.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de la sécurité